

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VHC. A MOT.

Catégorie <b>Châssis de camion</b> <b>Entraînt. ttes roues</b>	Marque <b>BERLIET</b>	Désignation du type / Signe de reconn. iss. *) <b>ENTRAÎNEMENT</b> <b>G L C 8a- toutes roues</b>	Bordereau-type <b>N1 3 2 3 / A</b>
--	--------------------------	--	---------------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Désign. "GLC 8a" à dr.s/auvent,s/plaq.-Empattement 3'700 mm.  
 N° de châssis trappé A droite,s/partie sup.du longeron,vis-à-vis filtre à air,et s/plaq.  
 N° de moteur rappé A droite, centre bloc-moteur, sur plaquette du constructeur  
 Constructeur du châssis Automobiles M. BERLIET, VENISSIEUX et 241, Av.Berthelot, LYON (F)  
 Constructeur du moteur Automobiles M. BERLIET, VENISSIEUX et 241, Av.Berthelot, LYON (F)

<b>MOTEUR BERLIET MDU 4</b> Marque et type <b>Genre En ligne,s.en tête</b> <b>Carburant. Mazout</b> <b>Nombre cyl. 5 Temps 4</b> <b>Alésage 120 mm.</b> <b>Course 140 mm.</b> <b>C.V.-Impôt 40,320</b> <b>Cylindrée totale 7'916 cm<sup>3</sup></b> <b>C.V. frein 125</b> <b>Rafroidissement. Eau</b> <b>Empl. du moteur A l'avant</b>	<b>CHASSIS</b> <b>Nombre d'essieu 2</b> <b>Entraînement sur toutes les roues</b> <b>1. Frein A pied : A air comprimé</b> <b>"WESTINGHOUSE", sur toutes les roues</b> <b>2. Frein A main : Mécanique, à tambours,</b> <b>à cliquet, sur roues arrières.</b> <b>3. Frein Moteur : Sur demande</b> <b>Frein de remorque sur dem.:Prise dir.ou ind</b> <b>Direction Semi-avancée - A gauche</b> <b>Crochet de remorque Crochet</b> <b>Nombre de vit. avant 5 resp. 10 (réduction)</b> <b>Vit. en 1<sup>re</sup> vit. 3 en prise dir. 70 km./h.</b>	<b>CARROSSERIE</b> <b>Automobiles BERLIET</b> <b>Constructeur LYON</b> <b>Genre / Form Cabine fermé</b> <b>semi-avancée, autrement</b> <b>Exécut. individuelle</b> <b>Nombre de portes cabine 2</b> <b>Nombre de places ass. Total 3</b> <b>Avant 3 Milieu - Arrière=</b> <b>Nombre de places debout --</b> <b>Pour motos: Siège arrière ---</b> <b>Sidecar ---</b>
---	--	--

POIDS ET PNEUMATIQUES		Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	<u>avec cabine</u>	3'215 kg.	2'055 kg.	5'270 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)		kg.	kg.	7'230 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant ( terrain = 10'500 kg.)		kg.	kg.	12'500 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)		kg.	kg.	--- kg.
Charge utile		kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train roulier (camion / remorque)				18'500 kg.
Pneumatiques: Dimension		9.00 - 20 / 36 x 8 14	Ply <del>xxxx</del> / doubles	
Capacité de charge (par pneu 2'255 kg.)	par essieu	4'510 kg.	9'020 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

MARSHAL "EQUILUX"

Phares: Marquas (2, dans les phares)

Feux de position (2, combinés av. clignoteurs)

Feux stop 1, combiné

Indicateurs de direction: Syst. 7, clignoteurs 1)

1) Avertisseur 1, électr. (s/dém.: a air compr.)

DIMENSIONS

Voie { avant 1.897 mm.

{ arrière 1.768 mm.

2) Largeur hors-tout AV. 2.288 AR. 2.288 mm.

Empattement 3.700 mm.

Longueur hors-tout chassis 6.428 mm.

Hauteur (non chargé) cabine 2.530 mm.

Garde au sol 280 mm.

Porte à haut, arrière chassis 1.300 mm.

Crochet de remorque (haut, dep. sol) 900 mm.

Crochet de remorque (porta à faux) 1.210 mm.

Diamètre de braquage ext. gauche 14,25 m.

Diamètre de braquage ext. droite 13,50 m.

do. 7 x 7 à gauche 14,25 m.

do. 7 x 7 à droite 13,50 m.

Dimensions intérieures

Longueur du pont de charge mm.

Largeur du pont de charge mm.

Hauteur intérieure mm.

Haut. du pont dep. le sol mm.

Ridelles (hauteur) mm.

12 resp. 24 V.

Appoules Blux à cuiller

Syst. anti-éblouissant

Feux rouges 1, combiné

Eclairage du N° de contr. AV = s/altes, comp. av. feux pos. (orges)

Emplacement AR = combinés à gauche

Essui-glace 2, électriques

OBSERVATIONS \*) Ce type de véh.c. ne peut être

Importé et Immatriculé que sur autorisation spec. de la Sect. Importations et exportations du Dep.

Red. de l'Reconode publique.

1) Equipement: Le boîtier combiné à l'arr. du véh. avec clignot. à gauche en forme de flèches et avec signal vert de dépassement n'est pas toléré en Suisse. Il est remplacé lors du montage de la carcass. par une install. répondant aux prescr. MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RE) à contrôler.

2) Largeur maxm.: Réduite à 2.250 mm par 1.1m portateur.

3) Niveau échappement: L'orifice ne doit être dirigé ni vers la droite, ni vers le sol.

4) Bruit: Ne doit pas dépasser 90 Hône.

5) Miroir rétroviseur: Un second miroir rétroviseur doit être placé à l'extérieur à droite.

Lieu et date de l'expertise-type

GENEVE, le 26 mars 1954

La commission d'expertises-types